

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **46 (1920)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

technique fédérale. Les conférences Wynecken n'ont pas eu lieu dans ses bâtiments et elle y est restée tout à fait étrangère.

Zurich, le 25 février 1920.

Le président :

E. BOSSHARD.

Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes.

(Section de la Société suisse.)

Séance du jeudi 20 novembre 1919.

Elle a lieu sous la présidence de M. Edm. Fatio, vice-président, et réunit quatorze membres.

Le président souhaite la bienvenue à M. Albert Filliol, ingénieur électricien, que le Comité central a reçu membre de la Société suisse, depuis la dernière séance, et passe immédiatement aux communications du Comité de la section.

Le Conseil d'Etat a choisi MM. F. Fulpius et G. Revillod, en qualité de jurés, appartenant à la section, pour le concours d'idées qu'il va ouvrir en vue de la construction de l'Institut dentaire et, ultérieurement, de polycliniques universitaires.

Le Comité a écrit au Conseil d'Etat pour attirer l'attention de ce dernier sur le fait qu'un concours aurait dû être ouvert pour les constructions de la « Fondation des logements économiques ».

La parole est ensuite donnée à M. Georges Poujoulat, ingénieur, pour une communication sur « la loi de reconstitution de la France dévastée et son application ».

Cette communication, qui est suivie par l'assistance avec une attention soutenue, est divisée par son auteur en six parties :

- 1° Importance des dégâts ;
- 2° La loi ;
- 3° Organisation des services de reconstitution ;
- 4° Application ;
- 5° Questions financières ;
- 6° Difficultés d'application et avenir.

Comme elle paraîtra très probablement dans le « Bulletin », il n'est pas nécessaire d'en donner ici un compte rendu plus complet.

M. Fatio remercie vivement M. Poujoulat d'avoir bien voulu traiter cette question d'actualité et ouvre la discussion qui est utilisée par plusieurs personnes, tant pour demander des renseignements complémentaires que pour en donner.

La séance est levée à 10 h. 40.

Séance du jeudi 18 décembre 1919.

Présidence de M. Edm. Fatio, vice-président. Sont présents treize membres.

M. Fatio annonce que le Comité central a reçu membres de la section : MM. Max Egger, architecte, Alfred Biéler, Fritz Walty, ingénieurs civils, et leur souhaite la bienvenue.

Lecture est donnée de l'appel de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique en faveur d'une souscription qui permettrait d'ouvrir un concours entre les architectes viennois et de venir ainsi en aide à ces derniers.

M. Robert Maillart, ingénieur civil, membre de la Section zurichoise, est venu s'établir à Genève et a demandé d'être admis dans la Section genevoise. Cette admission est votée à l'unanimité.

La Fédération des Sociétés artistiques de Genève, dont la Section fait partie, a établi un nouveau règlement qui a été

adopté par l'assemblée des délégués du 4 novembre 1919, mais qu'elle ne veut pas mettre en vigueur avant que chacune des Sociétés adhérentes l'ait accepté. Les trois délégués de la Section ont donc examiné ce règlement et proposent de l'adopter sous réserve de quelques minimes modifications de pure forme. Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour appelle comme objet suivant la Caisse de chômage. L'assemblée se prononce pour la nomination d'une commission de trois membres qui étudiera, entre autres choses, les statuts de la Caisse de chômage de nos collègues bâlois et qui rapportera à la séance prochaine.

M. Fatio soumet aux assistants les documents qui sont remis aux concurrents du concours pour le plan d'extension de Paris et qu'il a reçus à titre gracieux par l'intermédiaire du consulat général de France.

Les experts nommés par le Conseil d'Etat pour l'étude d'ensemble des questions de chemins de fer, de navigation, d'extension, MM. Bernouilli, Lüchinger, Sabouret, Van Bogaert, sont actuellement à Genève. Il est proposé que la Société organise une réunion à leur intention. Cette proposition est adoptée et le Comité est chargé de sa réalisation.

La séance est levée à 10 h. 30.

Le secrétaire :

EDM. EMMANUEL.

Société technique fribourgeoise et Section de Fribourg de la S. I. A.

C'est le dimanche 18 janvier 1920, à 11 heures du matin que ces deux sociétés ont tenu leur assemblée générale annuelle. M. Louis Techtermann, ingénieur agricole la présida, liquidant rapidement les affaires administratives mentionnées aux tractanda. Puis le comité commun des deux sociétés est ainsi formé pour l'année 1920 :

Présidence : M. Louis Techtermann, ingénieur agricole.

Vice-présidence : M. Léon Jungo, architecte de l'Etat.

Secrétariat : Pour la S. I. A., M. Félix Vauthey, directeur ; pour la S. T. F., M. Adolphe Hertling, professeur-architecte.

Caissier : M. Aimé Rossier, ingénieur.

Bibliothèque : M. Ernest Scheim, entrepreneur.

Les reviseurs des comptes, MM. Jules Clément et Henri Geinoz, ingénieurs, sont confirmés et MM. Frédéric Broillet et Léon Hertling, architectes sont chargés de représenter la Société.

Le banquet traditionnel, qui réunissait une quarantaine de participants, fut suivi de la lecture du rapport présidentiel pour 1919. L'an dernier c'est essentiellement par des courses et des conférences que s'est manifestée notre activité. Nous avons eu six séances ordinaires au cours desquelles ont été présentées les communications suivantes :

1° L'assainissement des marais de la Longivue et la baguette divinatoire, par M. Techtermann, ingénieur agricole.

2° Les travaux du bassin d'accumulation de la Jogne, par M. Aug. Weber, ingénieur.

3. Le Technicum de Fribourg, par M. Louis Piller, professeur-ingénieur.

4° Exposé et commentaires des ordonnances fédérales et cantonales sur les mesures à prendre pour combattre le chômage par la reprise de la construction du bâtiment, par M. L. Jungo, architecte.

5° Les constructions subventionnées, par M. L. Jungo, architecte.

6° Le cylindrage des routes, par M. A. Rossier, ingénieur.

Suivant les traditions, la Société a exercé son activité dans différents domaines. Tout d'abord nous nous sommes occupés

de la crise du chômage et nous avons pris l'initiative de réunir en assemblée plénière plusieurs associations de notre ville pour discuter cette question et arrêter les voies et moyens d'y parer. Le comité s'est occupé du sort des techniciens et a fait des démarches auprès du Conseil d'Etat afin d'obtenir un meilleur classement dans la nouvelle loi sur les traitements.

C'est aussi du sein de notre Société qu'est partie l'initiative de la loi sur les constructions à laquelle plusieurs de nos membres travaillent actuellement et qui sera appelée à rendre des services à la population tout entière.

Durant l'année passée, dix-sept nouveaux membres sont venus augmenter notre effectif, tandis que nous n'avons à déplorer qu'une seule démission. Le président mentionne le décès d'un de nos plus anciens membres, M. Jules Winkler, entrepreneur, auquel la Société garde un pieux souvenir.

M. le président termine son rapport en souhaitant à la Société une année féconde en travail et en généreuse initiative pour le plus grand bien de tout le pays et c'est au milieu de la plus franche gaieté que l'on prolongea bien avant dans la journée, notre petite fête.

Le Secrétaire :

Prof. A. HERTLING, fils, architecte.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Le Comité Central a le pénible devoir de faire part aux membres de la Société, du décès, survenu le 11 mars, de son dévoué secrétaire

M. A. Trautweiler, ingénieur.

Les services que le défunt a rendus à la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes lui ont valu l'estime et la reconnaissance de tous ses membres qui conserveront le souvenir de cet aimable collègue.

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin mensuel des renseignements frigorifiques. Première année, N° 1, janvier 1920.

C'est l'organe de l'Institut international du froid dont nous avons annoncé la constitution à la page 31 de notre numéro de février dernier. — Siège social de l'Institut : 9, avenue Carnot, Paris (XVII^e).

Les « objets principaux » de cet Institut sont définis en ces termes :

1° De favoriser l'enseignement de la science et de la pratique du froid, ainsi que le développement et la vulgarisa-

tion des études et des recherches scientifiques ou techniques effectuées dans ce domaine ;

2° De favoriser l'étude des meilleures solutions des questions se rapportant à la conservation, au transport et à la distribution des denrées périssables ;

3° De faire connaître, en indiquant l'origine des renseignements publiés, la situation mondiale des denrées frigorifiques au triple point de vue de la production, de la circulation et de la consommation ;

4° De centraliser, en vue de leur publication, tous les renseignements et documents scientifiques, techniques et économiques concernant la production et l'utilisation du froid ;

5° De centraliser, pour leur étude, les lois, règlements et renseignements de toute nature, intéressant les industries du froid et de présenter, s'il y a lieu, à l'approbation des gouvernements, les mesures tendant à l'amélioration et à l'unification des règlements concernant la circulation internationale des produits susceptibles de bénéficier des applications du froid ;

6° D'organiser les Congrès internationaux du Froid ;

7° De se tenir en liaison constante avec les groupements scientifiques ou professionnels intéressés en vue d'assurer la réalisation de son programme d'action.

Toutes les questions qui touchent les intérêts économiques, la législation et l'administration d'un Etat particulier sont exclues de la compétence de l'Institut international du Froid.

Der Tunnel. Anlage und Bau, von G. Lucas, Professor an der Technischen Hochschule Dresden. Verlag W. Ernst u. Sohn. Berlin. Band I. Der Entwurf des Tunnelbauwerkes. Preis : 30 Mk.

L'auteur de cet ouvrage de 250 pages, admirablement illustré de 533 figures, expose avec une rare maîtrise et à l'aide d'une vaste documentation, les méthodes et les données à la disposition de l'ingénieur chargé de projeter un tunnel ou une galerie.

La forme et les dimensions des profils en long et en travers, la construction des parois et leur revêtement en pierre, béton, fer et béton armé, la pression du terrain et la résistance du souterrain sont traitées à la lumière des expériences récentes.

Sont aussi envisagés : les installations auxiliaires (signaux, ventilation, etc.), l'établissement des devis et les programmes de la marche des travaux.

Über elektrisch geheizte Dampfkessel und Wärmespeicher von Oberingenieur E. Höhn, in Zurich. — Vortrag an der 50. Generalversammlung des Schweizer Vereins von Dampfkessel Besitzern, am 15. Juli 1919.

Description et critique des différents procédés industriels de production de la vapeur et de l'eau chaude, en une brochure de 8 pages grand in-octavo, avec 19 figures.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Comité centr. S.I.A.	Fondation Geiser	31 mai 1920	Fr. 1000	Membres de la Société suisse des I. et A.
Berne	Gymnase	—	—	Architectes de la ville de Berne.
Genève	Bâtiments universitaires	—	—	Architectes genevois établis dans le canton ou hors du canton.
Genève (Saconnex)	Bâtiments communaux	—	—	Architectes genevois établis dans le canton.
Zurich	Banque Populaire Suisse	31 mars 1920	35 000	Architectes suisses établis dans le canton de Zurich avant le 1 ^{er} janvier 1919.
Berne	Plan d'alignement et de construction	31 mars 1920	Achat : 2000 par projet 15 000 et 1500 par projet acheté	Architectes bernois ou établis à Berne avant le 1 ^{er} janv. 1919.